

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU MARDI 06 AOUT 2024 A 19H30

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le mardi 6 aout 2024 à 19h30, salle du conseil, sous la présidence de : M. GAILLOT Jean-Paul.
Présents : BOURGUIGNON Gérard, BRILLAUD Anthony, DEBOIS Eric, GAILLOT Jean-Paul, GUILLET Evelyne, HILLAIRET Nadine, OCTEAU Laurent, OLLIVIER Nathalie, YOU Sylvie
Absents excusé(s) : BOULOUOMOU Alexandre, RATEAUD Angélique donne pouvoir à Sylvie YOU, GOUINEAU Geoffrey, CRISTOU François donne pouvoir à Jean-Paul GAILLOT

Absents : BRAULT Florian

Désignation d'un secrétaire de séance : YOU Sylvie

Après avoir mentionné les pouvoirs, vérifié que le quorum était atteint, M. GAILLOT Jean-Paul commence l'ordre du jour à 19h35. Le procès-verbal du Conseil Municipal du 22.05.2024 n'appelant aucune remarque est adopté.

DÉLIBÉRATIONS :

18. TARIF CONCESSION CIMETIERE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L2223-1 et L2223-22, Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réactualiser la délibération des tarifs des concessions qui tiennent compte des nouvelles organisations mises en place pour répondre à la demande des administrés.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter de la présente délibération :

Tarifs pour achat ou renouvellement de concession :

CONCESSIONS ET TARIFS			
Caveau 2 m ²	perpétuel	Emplacement	100.00 €
Cavurne 1 m ²	perpétuelle	Emplacement	100.00 €
Columbarium	30 ans	Case (plaqué comprise)	525.00 €

-Précise que les recettes correspondantes seront imputées sur le budget de la commune,
-Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre les arrêtés de concession de case au columbarium et tout document afférent au dossier.

19. TARIFS CANTINE ET GARDERIE LA VALLEE

Monsieur le maire informe l'assemblée de la disparité des tarifs de garderie entre les communes du RPI. Aussi afin d'harmoniser au mieux ceux-ci, il est proposé d'appliquer les tarifs ci-dessous :

Récapitulatif tarifs : à compter du 1^{er} septembre 2024

TARIFS CANTINE		TARIFS GARDERIE	
Adultes	Enfants	MATIN	SOIR
4.60 €	2.50 €	0.60 € la ½ heure	1.20 € la ½ heure

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité les tarifs ci-dessous et autorise M. Le Maire à signer tous les documents nécessaires,

20. DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET 2024

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que les décisions modificatives sont destinées à procéder an cours d'année, après le vote du budget primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales tout en respectant l'équilibre du budget.

La présente décision modificative du budget de l'exercice 2024 se présente comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Articles (chap.) - Opération	Montant	Articles (chap.) - Opération	Montant
6132 (011) : Locations immobilières	- 1500.00€		
6815 (68) : Dot.aux prov. pour risques & cha	+ 1500.00€		
TOTAL DEPENSES	0.00 €	TOTAL RECETTES	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte la proposition de modification budgétaire comme indiqué ci-dessus
- Donne tout pouvoir au maire pour signer les documents afférents au dossier

INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le maire informe l'assemblée d'une requête formulée par la famille Ukrainienne, à savoir le souhait de réaliser une plantation d'arbres au gite communal : 17 rue des fontaines. Après concertation, l'assemblée est d'accord sous réserve des résultats du problème d'assainissement.

Monsieur le maire fait part également d'une demande du centre de loisirs qui souhaite installer des statues (crées par les enfants qui fréquentent le centre de loisirs). L'accord est donné afin que ces statues soient installées sur le parking de l'école.

Fin de séance 21H45

La secrétaire de Séance, Sylvie YOU

Le Maire, Jean-Paul GAILLOT